



Avis de course Groupama Race 2016

Avenant N°1

Le point 3.1 de l'avis de course est ainsi modifié :

3.1 Admissibilité des bateaux :

La régata est ouverte à tous les monocoques à stabilité homologué et aux multicoques:

- Ayant une longueur à la flottaison supérieure à 8.5m.
- Chaque bateau doit être muni d'une VHF fixe audible à l'intérieur et à l'extérieur du bateau et d'un téléphone satellitaire.
- Les classes autorisée à concourir sur la Groupama Race sont :

Pour les monocoques :

- l'ORC (ORCi et l'ORC Club)
- Et ou l'IRC,

Pour les Multicoques

- la jauge Multi 2000.

- Ainsi que toute autre catégorie sollicité par des concurrents et validé par l'autorité organisatrice.
- Dans tous les cas et selon le Comité d'organisation, un groupe ou une classe sera établi s'il y a un nombre minimum de bateaux enregistrés permettant une régata satisfaisante.
- La demande doit être formulée en même temps que l'inscription du bateau soit avant le 30 juin 2016.
- Les groupes suivants seront établies pour les bateaux ayant un certificat ORC (club ou ORCi) 2016 valide :

ORC	GPH (sec/mile)
Groupe 0	GPH < 510
Groupe 1	510 <= GPH < 550
Groupe 2	550 <=GPH <590
Groupe 3	590 <=GPH <630
Groupe 4	GPH =>630

L'autorité organisatrice peut modifier, ajouter, fusionner, ou diviser n'importe quel groupe, et peut déplacer des bateaux dans l'un ou l'autre des groupes pour équilibrer celle-ci.

L'autorité organisatrice peut supprimer un groupe si moins de 3 entrées ont été reçues à la date de clôture. Dans ce cas, les bateaux ont le choix de s'enregistrer sur un autre groupe ou classe (s'ils sont éligibles) ou d'être remboursé des droits d'inscriptions.

La décision du Comité de course est définitive et ne fera l'objet d'aucun recours. Ceci modifie les RCV 62.1(a)

Pour la classe IRC, l'autorité organisatrice pourra, en fonction du nombre d'entrées reçues de bateaux IRC valide à la date de clôture, établir des groupes. Ceux-ci seront définies dans les Instructions de course.